



Travailler ponctuellement au CHPM

(we – fériés – congés) mode d'emploi

Octobre 2018



Contexte

- ▶ Des possibilités déjà existantes de travailler ponctuellement au CHPM pendant les vacances scolaires, exclusivement.
- ▶ Un intérêt de certains étudiants pour travailler ponctuellement au Centre hospitalier.
- ▶ Le + : enrichir votre connaissance de l'hôpital public, du CHPM et votre expérience.
- ▶ Enjeux liés à la gestion des absences inopinées dans les centres hospitaliers



Très bientôt

- ▶ Possibilité, sur volontariat uniquement, d'être sollicité pour des missions de remplacement « de dernière minute » les week-end, et avec plus d'anticipation durant les congés.
- ▶ Quoi ? Des remplacements d'arrêt inopinés
- ▶ Qui?
 - ▶ Les 2^{ème} et 3^{ème} années de l'IFSI => en qualité d'AS
 - ▶ Les étudiants de l'IFAS et les 1^{ère} année de l'IFSI => en qualité d'ASH.
Attention 2 cas de figure :
 - ▶ L'étudiant dispose d'un diplôme type BEP carrières sanitaires et sociales => peut être sollicité dès le mois de septembre, car il est déjà familier du milieu hospitalier et de ses enjeux.
 - ▶ Sinon => peut être sollicité à partir du mois de décembre
- ▶ Quand ? Les week-end (jour/nuit), jours fériés, et durant les congés.

Comment? Principes de fonctionnement (1/2)



- ▶ (1) Démarrage: établissement d'une liste de volontaires en début d'année:
 - ▶ Cause: permet de constituer un dossier.
 - ▶ Transmission au secrétariat de l'IFSI d'un dossier comprenant: la fiche de renseignement (disponible au secrétariat), et **un CV** précisant les stages réalisés.
 - ▶ NB: tout étudiant pourra s'inscrire en cours d'année à la liste de volontaire et constituer un dossier.

Comment? Principes de fonctionnement (2/2)



- ▶ (2) Au fil de l'eau:
 - ▶ Chaque semaine pour les week-end et plus de 2 semaines avant pour les vacances scolaires, l'étudiant transmet ses disponibilités chaque lundi à l'adresse suivante : recrutement@ch-morlaix.fr
 - ▶ En cas d'arrêt inopiné, l'étudiant est contacté
 - ▶ à partir du jeudi, en semaine comme durant le week-end.
 - ▶ En amont des vacances scolaires
 - ▶ Un contrat est produit immédiatement.
 - ▶ Modalités pratique:
 - ▶ Utilisation du trousseau de stagiaire
 - ▶ Droits informatiques: le maximum est fait pour produire un droit sillage, cependant cela est impossible en instantané. Sans droit sillage il convient de déléguer les transmissions sur sillage.
 - ▶ Temps de travail : 7h / 10h / 35h semaine

Comment? Calendrier



- ▶ Possibilité de transmettre vos dossier dès maintenant.

Rémunérations de référence



	AS	ASH
Journée samedi (7h)	50€	45,6€
Journée dimanche (7h)	85€	80,2€
Nuit vendredi (10h)	58,6€	53,7€
Nuit samedi (10h)	93,3€	88,4€

Suivant le type de remplacement, l'étudiant le contrat est établi sur une grille AS ou ASH.

